

PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRE-VINGT-DIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2021-2022 TENUE LE 19 MAI 2022, À COMPTER DE 10H À LA MAISON DU BARREAU, SALLES 113 À 116

---

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Serge Bernier, vice-président
- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu, vice-président
- M<sup>e</sup> Marisol Miro
- M<sup>e</sup> Chantal Sauriol
- M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert
- M<sup>e</sup> Audrey Gagnon
- M<sup>e</sup> Myralie Roussin
- M<sup>e</sup> Isabelle Cloutier
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau
- M<sup>e</sup> Roxane Préfontaine
- M. Pierre Delisle
- M. François Dumulon
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Sont invités :

- M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession (Point 7.3)
- M<sup>e</sup> Guy-François Lamy, directeur adjoint de l'École du Barreau (point 7.2)
- M<sup>e</sup> Brigitte Deslandes, École du Barreau du Québec (point 7.2)
- M<sup>e</sup> Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance (point 7.7)
- M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance (point 7.7)
- M<sup>me</sup> Nathalie Thibert, directrice des Finances (points 7.8 et 7.9)
- M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité des Finances et d'audit (points 7.8 et 7.9)
- M. Bernard Grandmont, RCGT (points 7.8 et 7.9)
- M. Éric Bergeron, RCGT (points 7.8 et 7.9)
- M<sup>e</sup> Antoine Aylwin, administrateur élu
- M<sup>e</sup> Catherine Bourget, administratrice élue
- M<sup>e</sup> Sylvie Harvey, administratrice élue
- M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne, administratrice élue

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M<sup>e</sup> Ana Victoria Aguerre, conseillère à la bâtonnière et à la directrice générale

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
- 

## **1. MOT DE BIENVENUE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé et l'adoptent tel que proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 14, 21, 23 (COURRIEL), 28 (COURRIEL) AVRIL ET 4 MAI 2022
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
  - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
    - 2.2.1 PROJET LEXIUS
    - 2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC
      - 2.2.2.1 CIVILE
  - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
  - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
  - 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION
    - 2.5.1 PLAN ÉQUITÉ

- 2.5.2 PROJET PANORAMA
- 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
- 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
- 2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
- 2.9 ACCÈS À LA JUSTICE
- 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 PROJET DE LOI 18 - LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET ÉDICTANT LA LOI VISANT À AIDER À RETROUVER DES PERSONNES DISPARUES
- 3.3 PROJET DE LOI C-13 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES, ÉDICTANT LA LOI SUR L'USAGE DU FRANÇAIS AU SEIN DES ENTREPRISES PRIVÉES DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE ET APPORTANT DES MODIFICATIONS CONNEXES À D'AUTRES LOIS
- 3.4 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE D'INTERROGATOIRES ET DE CONTRE-INTERROGATOIRES DE VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE
- 3.5 TABLEAUX DE BORD
- 4. GOUVERNANCE
- 4.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL
- 5.1.1 EXERCICE ILLÉGAL 1
- 5.1.1 EXERCICE ILLÉGAL 2
- 5.2 DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ACCRÉDITATION EN MÉDIATION - PETITES CRÉANCES
- 5.3 DEMANDE DE CHANGEMENT DE SUPERVISEUR SUR LE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 CP DE [REDACTÉ] (REPORT DE LA SÉANCE VIRTUELLE DU 13 MAI 2022)
- 5.4 RECOMMANDATION DU CFI [REDACTÉ] (REPORT DE LA SÉANCE VIRTUELLE DU 13 MAI 2022)
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 6.1 SUIVI DU PROJET D'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 FORMATION EN VIOLENCE SEXUELLE ET VIOLENCE CONJUGALE
- 7.2 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES (SAVOIR-ÊTRE)
- 7.3 PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE
- 7.4 NOMINATION SUR LE COMITÉ DE RETRAITE - FARPBQ

- 7.5 NOMINATION AU COAMF
- 7.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION AD.E.
- 7.7 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC
  - 7.7.1 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2022
  - 7.7.2 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS
  - 7.7.3 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2022
  - 7.7.4 ÉTAT ANNUEL P & C AU 31 MARS 2022
  - 7.7.5 RAPPORT DE GESTION
  - 7.7.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022
  - 7.7.7 PLACEMENTS DU FONDS D'ASSURANCE
  - 7.7.8 RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE DÉCISION
  - 7.7.9 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS
  - 7.7.10 COMPOSITION DES COMITÉS POUR 2022-2023
  - 7.7.11 BUDGET DU FONDS D'ASSURANCE POUR 2022-2023
- 7.8 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 MARS 2022
- 7.9 RAPPORT FINANCIER DES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022
- 7.10 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX D'ÉDUCALOI
- 7.11 DEMANDE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION (REPORT DE LA SÉANCE VIRTUELLE DU 13 MAI 2022)
- 8. VARIA
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
  - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
  - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
  - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
  - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 13 MAI 2022
  - 9.5 ARRÊT RENDU PAR LA COUR D'APPEL LE 22 AVRIL 2022 [REDACTED]
  - 9.6 REGISTRE DES MANDATS CONFIÉS À L'EXTERNE 2021-2022
  - 9.7 DÉCISION EN VERTU EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 DU *CODE DES PROFESSIONS* [REDACTED]
  - 9.8 TEXTE DE DOCTRINE : « LE MOT EN « D » : DISCRIMINATION EN DROIT PROFESSIONNEL ET DÉONTOLOGIE »
  - 9.9 LETTRE DE [REDACTED]

9.10 JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC DU 29 AVRIL 2022 SUR LA DEMANDE EN REJET  
DU DÉFENDEUR [REDACTED]

9.11 DÉCISION DU COMITÉ DES REQUÊTES EN DATE DU 10 JANVIER 2022 [REDACTED]

1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 14 (VIRTUELLE), 21, 23  
(COURRIEL), 28 (COURRIEL) AVRIL ET 4 MAI 2022**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration adoptent les procès-verbaux des séances des 14 (virtuelle), 23 (courriel), 28 (courriel) avril et 4 mai 2022 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Ils adoptent le procès-verbal du 21 avril 2022 tel que modifié.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux 14 (virtuelle), 23 (courriel), 28 (courriel)  
avril et 4 mai 2022 sans correction;**

**D'APPROUVER le procès-verbal du 21 avril 2022 tel que modifié;**

**D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 21 avril 2022 à être  
rendus publics.**

1.3 **RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Elle invite les membres à lui poser des questions. En réponse aux questions des membres, elle répond ce qui suit :

- **Visite sur la Côte-Nord** : La visite a été reportée en raison d'un événement malheureux survenu dans la communauté de Natashquan avant le départ.
- **Représentations sur le projet de loi S-4 sur les visiocomparutions au Sénat** : Elle a fait part de la position du Barreau du Québec au Sénat accompagné de M<sup>e</sup> Marchand, avocat criminaliste faisant partie de notre groupe d'experts. L'intervention a été très appréciée par le Sénat.

## 1.4 RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet invite les membres à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, elle répond ce qui suit :

- **Demande d'accès à l'information** : Elle a eu des discussions avec M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, responsable de l'accès à l'information, afin de répondre à une demande d'accès à l'information.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

### 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

Inf : M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne sort de la salle des délibérations pour ce point.

Monsieur le vice-président Serge Bernier résume le statut du dossier :

- Relativement à la mise en œuvre des recommandations du rapport intérimaire déposé par le groupe de travail indépendant sur la réforme des tarifs de l'aide juridique, le Barreau a transmis une lettre pour rappeler au ministre de la Justice l'importance de mettre en œuvre les recommandations intérimaires le plus rapidement possible.
- Le Barreau a formulé au groupe de travail indépendant une demande d'être remplacé à titre de négociateur des tarifs de l'aide juridique. Il continuera à agir à ce titre dans l'intervalle.
- M<sup>e</sup> Serge Bernier a reçu une demande de financement de l'Association professionnelle des avocats et avocates du Québec (APAAQ) qui souhaiterait assumer ce rôle. Il l'a invité à présenter une demande formelle à l'attention du Conseil d'administration pour étude.
- Me Bernier a également eu des discussions avec l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense (AQAAD) sur ce dossier.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne aussi que l'Association des avocats de province (AAP) qui regroupe les avocats pratiquant dans 12 des 15 sections (à l'exception de Montréal, Québec et Outaouais) change de nom. Elle s'appellera dorénavant l'Association des Barreaux de Région (ABR). Les barreaux de section transféreront l'équivalent de 10\$ par membre pour financer l'ABR. Le financement passera aussi par des commandites de partenaires, dont le CAIJ.

## **2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE**

---

### **2.2.1 PROJET LEXIUS**

---

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette résume les derniers développements dans ce dossier :

- La phase 2 qui vise le dépôt des procédures à la division non contentieuse de la Cour supérieure et en matière de demandes en lien avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), notamment les demandes de permis restreints, sera livrée le 12 juin 2022. Des informations sur le sujet seront ajoutées sur l'Espace A.
- La livraison pour les matières non contentieuses est repoussée au mois de novembre.
- Le chantier législatif continue aussi ses travaux. Le prochain dossier qui sera l'étude de l'accès au dossier judiciaire. Une lettre sera transmise avec les commentaires du comité aviseur sur le sujet.

Il invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

### **2.2.2 TABLE JUSTICE QUÉBEC**

---

Les membres prennent connaissance de la note de service à ce sujet.

## **2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau a fait le suivi des travaux du Comité sur le système de justice sur la Côte-Nord lors de son rapport.

Elle souligne que pour le Comité sur le système de justice au Nunavik, la secrétaire du Comité a quitté le comité. M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, avocate au SOAJ, la remplacera et une membre externe sera nommée pour contribuer sur la réalité de la pratique dans la région.

## **2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service détaillant la mise à jour de ce dossier.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet indique que le lancement de la clinique juridique qui devait avoir lieu le 17 mai dernier a été remis en septembre prochain considérant l'indisponibilité du ministre de la Justice.

Le logo de la clinique juridique a été dévoilé aux employés et sera dévoilé au Conseil d'administration prochainement.

## 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service détaillant la mise à jour de ce dossier.

### 2.5.1 PLAN D'ÉQUITÉ

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet souligne la contribution de M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère à l'équité, qui a piloté de main de maître le dossier de la Politique et du plan d'équité lors de la dernière année. Le suivi du plan d'action a été déposé pour les membres du Conseil d'administration.

Le plan équité pour l'année 2022-2023 a été déposé pour les membres du Conseil d'administration.

Une membre salue le travail et la contribution de M<sup>e</sup> Fanie Pelletier.

M<sup>e</sup> Ouimet souligne que son rôle est valorisé au sein du Barreau du Québec afin que les différents services fassent appel à ses services pour adopter de bonnes pratiques et trouver des solutions en conformité avec la Politique.

Une membre demande le suivi des actions du Barreau du Québec dans le dossier *Center for Gender Advocacy* présentement à la Cour d'appel.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne souligne que le Barreau du Québec a demandé une modification du *Code des professions* à cet effet dans le cadre de l'étude du projet de loi 2.

Les membres du Conseil prennent acte des réalisations du Plan Équité 2021 et du Plan Équité 2022-2023.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par Me Fanie Pelletier, conseillère à l'équité, le 19 mai 2022 et des documents qui l'accompagnent;

**PRENDRE ACTE** des réalisations du Plan Équité 2021;

**PRENDRE ACTE** du Plan Équité 2022-2023.

### **2.5.2 PROJET PANORAMA**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service détaillant la mise à jour de ce dossier.

### **2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service détaillant la mise à jour de ce dossier.

### **2.7 AVENIR DE LA PROFESSION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service détaillant la mise à jour de ce dossier.

Relativement au projet de loi 34, plusieurs organismes à but non lucratif ont publié une lettre conjointe pour appuyer la demande du Barreau du Québec de procéder à l'adoption rapide de ce projet de loi. Ils demandent également un financement à cet égard. Ils souhaitent aussi être consultés dans le cadre de l'élaboration de la réglementation visée par le projet de loi. M<sup>e</sup> Ouimet confirme que le Barreau du Québec consultera ces organismes.

### **2.8 INTERPRÈTES JUDICIAIRES**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service détaillant la mise à jour de ce dossier.

### **2.9 ACCÈS À LA JUSTICE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service détaillant la mise à jour de ce dossier.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne plus particulièrement à l'attention des membres du Conseil d'administration que le sous-groupe sur la facturation propose des orientations pour ces travaux (section 2.2.2. de la facturation). Elle demande les commentaires du Conseil d'administration sur le sujet.

Une membre se demande si la campagne d'information du Barreau du Québec sur le sujet pourrait s'arrimer avec la campagne publicitaire actuelle.

M<sup>e</sup> Ouimet indique que cela sera probablement le cas.

Une membre se questionne si l'affichage des modes de facturation acceptés pourraient induire le public en erreur à l'égard d'un membre qui pourrait ne pas accepter un tel mode de facturation de façon générale, mais que cela soit accepté de façon exceptionnelle.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne que cela serait laissé à la discrétion du membre.

[REDACTED]

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les orientations suggérées.

### **3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**

---

#### **3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

---

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

Quant au projet de loi relatif à la liberté académique, une membre se demande si l'École du Barreau a eu des défis à cet égard.

M<sup>e</sup> Champagne confirme qu'elle n'a pas eu connaissance de tels enjeux.

#### **3.2 PROJET DE LOI 18 - LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET ÉDICTANT LA LOI VISANT À AIDER À RETROUVER DES PERSONNES DISPARUES**

---

Inf : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente le dossier. Elle résume le projet de loi et présente un résumé de projet de lettre à l'attention de la commission chargée de l'étude du projet de loi qui discute exclusivement de la question du secret professionnel.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

Les membres sont en accord avec le projet de lettre.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Nicolas Le Grand Alary du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 13 mai 2022 et des documents qui l'accompagnent;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi no 18 à l'Assemblée nationale;

**CONSIDÉRANT** les impacts potentiels du projet de loi no 18, notamment sur le secret professionnel de l'avocat;

**D'APPROUVER** le projet de lettre à titre de position du Barreau du Québec.

**3.3 PROJET DE LOI C-13 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES, ÉDICTANT LA LOI SUR L'USAGE DU FRANÇAIS AU SEIN DES ENTREPRISES PRIVÉES DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE ET APPORTANT DES MODIFICATIONS CONNEXES À D'AUTRES LOIS**

---

Inf : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne présente le dossier. Elle résume le projet de loi de même que le projet de mémoire à l'attention de la commission chargée de l'étude du projet de loi qui discute notamment de l'importance de traduire les arrêts de la Cour d'appel du Québec.

Une membre se questionne sur la position prise par le Barreau du Québec sur la traduction simultanée des jugements, ce qui pourrait causer des délais pour les justiciables.

M<sup>e</sup> Champagne indique que les commentaires reçus des praticiens confirment que les jugements sont majoritairement rendus uniquement en anglais. Elle souligne que le financement requis doit être révisé pour pouvoir permettre la traduction simultanée.

Un membre se questionne sur les effectifs requis et le financement des services de traduction de la Cour d'appel. M<sup>e</sup> Champagne souligne que la Cour d'appel a une traductrice à son emploi et le financement additionnel requis pourrait provenir autant du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral.

Une membre fait état de son expérience quant à l'absence de jugements traduits provenant des Cours fédérales.

Une membre se demande si nous ne devrions pas faire une demande d'abord pour la traduction des jugements et ensuite exiger le financement pour que la traduction soit simultanée.

M<sup>e</sup> Champagne indique que la demande de traduction simultanée vise uniquement les jugements importants rendus et non tous les jugements.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de mémoire.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Nicolas Le Grand Alary du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 10 mai 2022 et des documents qui l'accompagnent;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de loi n<sup>o</sup> C-13 à la Chambre des communes;

**CONSIDÉRANT** les positions antérieures du Barreau du Québec quant aux langues officielles;

**CONSIDÉRANT** les impacts potentiels du projet de loi n<sup>o</sup> C-13;

**D'APPROUVER** le projet de mémoire à titre de position du Barreau du Québec.

**3.4 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE D'INTERROGATOIRES ET DE CONTRE-INTERROGATOIRES DE VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE ET DE VIOLENCE CONJUGALE**

---

Inf : Ce dossier est reporté à la séance du 16 juin prochain.

**3.5 TABLEAUX DE BORD**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des tableaux de bord déposés.

Une membre souligne le bon travail du SOAJ considérant que les mémoires du Barreau du Québec ont apporté des modifications législatives.

**4. GOUVERNANCE**

---

**4.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

---

Inf : Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

**5. PROTECTION DU PUBLIC**

---

5.1. DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL

5.1.1 DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL 1

■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [REDACTED]

5.1.2 DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL 2

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ACCRÉDITATION EN MÉDIATION -  
PETITES CRÉANCES

---

Inf :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

### 5.3 DEMANDE DE CHANGEMENT DE SUPERVISEUR SUR LE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 CP DE [REDACTED]

---

Inf : Ce point est reporté à la demande d'une membre.

M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette explique la nature de la demande qui est de changer le nom de l'avocat superviseur sur le permis restrictif temporaire.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la demande de changement.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que [REDACTED] est détenteur d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 du *Code des professions*;

CONSIDÉRANT que [REDACTED] occupait un poste en droit des affaires et de l'immigration sous supervision du cabinet [REDACTED]

CONSIDÉRANT la demande de [REDACTED] à l'effet qu'il occupe depuis le 3 août 2021 un poste en droit des affaires et de l'immigration sous la supervision du [REDACTED]

D'APPORTER à son permis et à son inscription au Tableau de l'Ordre les modifications nécessaires pour lui permettre d'exercer ses nouvelles fonctions dans les limites du permis restrictif temporaire.

#### 5.4 RECOMMANDATION DU CFI [REDACTED]

---

Inf : Ce point est reporté à la séance du 16 juin 2022.

### 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

---

#### 6.1 SUIVI DU PROJET ÉVOLUTION TI

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service résumant le suivi du projet Évolution TI.

### 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

---

#### 7.1 FORMATION EN VIOLENCE SEXUELLE ET VIOLENCE CONJUGALE

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet résume les consultations et la méthode d'élaboration de cette formation. Elle souligne que le service de la Qualité de la profession recommande de rendre obligatoire à tout avocat pratiquant devant le tribunal spécialisé.

Une membre se questionne si une stagiaire de droit sera assujettie à cette obligation. M<sup>e</sup> Ouimet confirme que l'École du Barreau rendra cette formation disponible aux étudiants de l'École du Barreau. On se questionne à savoir si cette formation sera rendue disponible.

La membre se questionne à savoir comment sera établi quels membres seront visés par cette obligation. Par exemple, est-ce qu'un membre qui représente seulement un collègue dans le cadre d'un appel du rôle devra suivre cette formation ?

M<sup>e</sup> Ouimet souligne que cela continue d'être évalué. Il s'agit de l'enjeu de cette obligation.

La membre indique qu'il semble manquer un volet à la formation qui viserait davantage les avocats à la défense dans l'accompagnement des accusés.

M<sup>e</sup> Ana Victoria Aguerre prend en note ce point. Elle ajoute que la formation vise aussi les infractions d'agression à caractère sexuel sur des enfants. Il y a aussi un volet jeunesse.

M<sup>e</sup> Ouimet souligne aussi que la recommandation vise à inclure cette formation parmi les formations reconnues aux fins de l'obligation de suivre 3h de formation en matière d'éthique, déontologie et pratique professionnelle par période de formation.

À la question d'une membre, elle souligne que l'on transmettra l'information aux membres dans les prochains jours. Par la suite, on demandera une déclaration à cet effet lors de l'inscription annuelle afin de contrôler le respect de l'obligation.

Les membres sont d'avis que l'interprétation de « tout avocat pratiquant devant le tribunal spécialisé » ne devrait pas inclure les avocats qui se présentent ponctuellement devant le tribunal pour faire des représentations procédurales qui n'impliquent aucun témoin (par exemple un appel du rôle).

Ils sont en accord pour la mise en place de la formation et son ajout aux listes des formations admissibles du catalogue du Barreau du Québec aux fins de l'obligation relative aux trois heures en Éthique, déontologie ou en pratique professionnelle et de la rendre obligatoire aux membres pratiquant devant le Tribunal spécialisé.

Une membre propose de rendre la formation obligatoire pour tous les membres. Cette formation pourrait être offerte gratuitement ou à coût modique. Cela démontrerait l'importance du sujet, éviterait de devoir départager quels membres devraient suivre la formation et permettrait un contrôle plus facile du respect de l'obligation.

Les membres discutent de cette proposition.

La décision quant à la possibilité de la rendre obligatoire à tous les membres du Barreau du Québec est reportée à une prochaine séance.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur du service de la Qualité de la profession en date du 12 mai 2022;**

**DE METTRE EN PLACE la formation suivante d'ici septembre 2022 :**

### 1- Formation en accompagnement des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale – 3 h en format WEBPRO

D'AJOUTER cette formation à la liste des formations admissibles du catalogue actuel du Barreau du Québec aux fins de l'obligation relative aux trois heures en Éthique, déontologie ou en pratique professionnelle.

DE REPORTER la décision relative la catégorie de membres qui devront obligatoirement suivre la formation en matière d'accompagnement des personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale offerte par le Barreau du Québec à une prochaine séance.

## 7.2 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES (SAVOIR-ÊTRE)

---

Inf : M<sup>e</sup> Guy-François Lamy, directeur adjoint de l'École du Barreau, et M<sup>e</sup> Brigitte Deslandes, responsable de l'évaluation des compétences, présentent le référentiel de compétences (savoir-être).

M<sup>e</sup> Lamy explique qu'une experte a accompagné l'équipe du Barreau du Québec pour bâtir ce référentiel de compétences. Ce référentiel s'applique à tous les services qui doivent étudier les compétences des avocats. Il vise spécifiquement à évaluer les comportements attendus des avocats (en matière de savoir-être). Il sera utilisé par le Comité d'accès à la profession dont le rôle est défini à l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Dans cet article, trois des critères à évaluer sont les mœurs, conduite et qualités requises qui sont définies par ce référentiel de compétence.

Il s'agit d'un guide interprétatif qui permettra au Comité d'accès à la profession de déterminer les comportements attendus d'un avocat. Les candidats à l'exercice de la profession pourront aussi en prendre connaissance pour déterminer ce qui est attendu d'eux. Ce guide est évolutif en fonction de l'époque. Il sera appelé à évoluer.

Les connaissances et les compétences sont évaluées dans un autre référentiel de compétence utilisé par l'École du Barreau.

La démarche d'élaboration est expliquée dans le guide. Le Comité d'accès à la profession a pu contribuer à l'élaboration de ce référentiel de compétences.

Cet outil sera aussi utile pour les avocats dans leur pratique.

M<sup>e</sup> Deslandes indique que la matrice des compétences de l'École du Barreau a aussi été mise à jour à la lumière de ce nouveau référentiel de compétences.

M<sup>e</sup> Ouimet indique que cela permet aussi une synergie entre les différents services du Barreau du Québec.

Ils invitent les membres à leur poser des questions.

Plusieurs membres félicitent l'équipe du Barreau du Québec pour la qualité du document.

M<sup>e</sup> Lamy indique que ce référentiel sera testé dans le cadre de l'évaluation par le CAP des candidats au projet pilote de l'École du Barreau.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'adoption de principe de ce référentiel de compétence.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la présentation de M<sup>e</sup> Guy-François Lamy, directeur adjoint de l'École du Barreau, et M<sup>e</sup> Brigitte Deslandes, responsable de l'évaluation des compétences;

**D'ADOPTER** le *Profil des compétences professionnelles*.

### 7.3 PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

---

Inf : M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession, présente la réforme de l'inspection professionnelle.

Aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- Les inspections seront majoritairement ciblées en utilisant des données permettant d'évaluer le risque lié à la pratique professionnelle des membres. Cependant, tous les membres seront inspectés sur une période de dix ans en raison des inspections aléatoires.
- Tous les membres seront dorénavant inspectés. On veut aussi évaluer avec la science de données les inspections ciblées qui devraient avoir lieu. Il donne l'exemple d'une approche personnalisée au domaine de droit en fonction des enjeux identifiés grâce à la science de données. On va cibler les enjeux en fonction de la pratique.
- Les avocats superviseurs dans les cliniques juridiques étudiantes seront aussi inspectés.
- Les inspections à la suite de signalements du syndic ont lieu présentement et continueront. On veut établir une table de concertation afin que les dossiers soient traités par la bonne direction. La communication est continue entre les deux services afin de bien délimiter les rôles.

- Relativement aux inspections surprises effectuées par certains ordres professionnels, on ne souhaite pas adopter cette option. On veut avoir une approche d'accompagnement du membre pour l'aider à améliorer sa compétence. Il est cependant possible que nous adoptions notre approche en fonction du dossier.

Deux membres saluent cette réforme qui permettra de déceler les problèmes de compétence et de pratique professionnelle en amont peu importe le milieu de travail.

Une membre souligne que les visites surprises ont un avantage indéniable dans certaines situations pour avoir un meilleur portrait de la pratique professionnelle d'un membre.

#### 7.4 NOMINATION SUR LE COMITÉ DE RETRAITE - FARPBQ

---

Inf : M<sup>e</sup> Audrey Gagnon s'abstient de voter sur ce point.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet souligne que cette nomination est due au départ à la retraite de M<sup>e</sup> Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance.

Les membres sont en accord avec la nomination recommandée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M<sup>e</sup> Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance;**

**DE NOMMER M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin à titre de membre du Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau à compter du 30 mai 2022, conformément aux dispositions du texte du régime (article 11.1.2).**

#### 7.5 NOMINATION AU COAMF

---

Inf : M<sup>e</sup> Ana Victoria Aguerre explique que la nomination au COAMF est due au départ de la représentante du Barreau du Québec sur ce comité.

Les membres sont en accord avec les nominations recommandées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M<sup>me</sup> Lynda Arseneault, attachée à la direction générale et au cabinet du bâtonnier en date du 11 avril 2022;**

**DE PROCÉDER à la nomination de M<sup>e</sup> Violaine Belzile et de M<sup>e</sup> Élisabeth Pinard à titre de membres du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).**

#### **7.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION AD.E.**

---

Inf : M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette souligne que deux membres du Comité de sélection ont terminé leur mandat et doivent être remplacés. L'une des deux membres souhaite voir son mandat renouvelé pour trois ans conformément à la politique. Le Comité des nominations recommande son renouvellement et la nomination d'une nouvelle membre.

Les membres sont en accord avec les nominations recommandées.

À la question d'une membre, M<sup>e</sup> Mallette confirme que le Comité de sélection a reçu peu de candidatures provenant des barreaux de région. Nous avons donc prolongé la période de mise en candidature au 3 juin 2022 et avons sollicité la participation des bâtonniers de section.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Ana Victoria Aguerre, conseillère à la Bâtonnière et à la direction générale en date du 13 mai 2022;**

**RENOUVELER M<sup>e</sup> Trang Dai Nguyen (membre non Ad. E) à titre de membre du Comité de sélection de la distinction Avocat émérite pour un deuxième mandat de trois ans jusqu'en décembre 2024, conformément à la *Politique concernant la distinction Avocat Émérite*;**

**NOMMER M<sup>e</sup> Renée Madore (membre non Ad.E) à titre de membre du Comité de sélection de la distinction Avocat émérite pour un mandat de trois ans jusqu'en décembre 2024, conformément à la *Politique concernant la distinction Avocat Émérite*.**

#### **7.7 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : M<sup>e</sup> Audrey Gagnon s'abstient de voter sur tous les points à l'ordre du jour sous le point 7.7.

M. Jude Martineau, M<sup>e</sup> Catherine Ouimet et Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaitent à M<sup>e</sup> Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance, une excellente retraite et la remercie pour son excellent travail.

### 7.7.1 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2022

---

Inf : M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance, présente le rapport communiqué aux membres. Ce rapport fait état du passif des sinistres et des primes.

Pour le passif des sinistres, trois facteurs ont influencé :

- Détérioration de sinistres antérieurs (2018 et 2020);
- Le montant des provisions pour les sinistres survenus dans la période courante plus important que prévu au budget;
- Diminution des taux d'intérêts de placement.

Le certificat indique un montant de 73,7M\$ au brut et 6,8M\$ au net (après la déduction de l'apport des réassurances). Cela représente une augmentation pour la dernière année.

### 7.7.2 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS

---

Inf : M. Jude Martineau présente ce rapport communiqué aux membres.

Ce rapport fait état des travaux de la firme d'audit Mallette. Il contient aussi les résultats de l'audit. Il indique que tous les éléments importants des états financiers (sinistres, rémunération, réassurance, intérêts de placement) ont été étudiés. Ils émettent une opinion favorable à la suite de l'audit.

### 7.7.3 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2022

---

Inf : M. Jude Martineau présente les états financiers communiqués aux membres. Il présente les états financiers du FARPBO au 31 mars 2022.

À la suite de la question d'un membre, M. Martineau souligne que les actuaires n'ont noté aucun élément négatif à l'horizon.

M. Jude Martineau et M<sup>e</sup> Maria De Michele quittent la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour adopter les états financiers du FARPBO.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des affaires d'assurance;

**D'APPROUVER** les états financiers audités du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, tels que présentés;

**DE DÉSIGNER madame la bâtonnière élue Catherine Claveau et monsieur le vice-président Serge Bernier à titre de signataires du bilan.**

#### **7.7.4 ÉTAT ANNUEL P & C AU 31 MARS 2022**

---

Inf : M. Jude Martineau présente l'état annuel P & C qui contient plusieurs informations requises par l'Autorité des marchés financiers. Il explique l'objectif du rapport. Les chiffres ont été vérifiés par les auditeurs pour assurer l'absence d'erreur.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour adopter l'état annuel P & C au 31 mars 2022.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;**

**D'APPROUVER l'état annuel P & C au 31 mars 2022 tel que présenté;**

**DE DÉSIGNER madame la bâtonnière élue Catherine Claveau et monsieur le vice-président Serge Bernier à titre de signataires des attestations sous serment aux pages 99.10 et 99.20 de l'état annuel.**

#### **7.7.5 RAPPORT DE GESTION**

---

Inf : M<sup>e</sup> Maria De Michele présente le rapport de gestion. Ce rapport résume les faits saillants de l'année financière 2021-2022. Le rapport reprend des éléments contenus dans les autres rapports mentionnés précédemment. Il vise à donner de l'information aux membres souscrivant à la police d'assurance du FARPBQ.

#### **7.7.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022**

---

Inf : M<sup>e</sup> Maria De Michele présente les recommandations de nominations du Comité des affaires d'assurance :

- La firme Eckler à titre d'actuaire;
- La firme Mallette à titre d'auditeurs.

À la question de la bâtonnière Claveau, M. Jude Martineau indique que le Comité des affaires d'assurance pourra étudier la possibilité de mandater les mêmes auditeurs que le Barreau du Québec dans l'avenir. Pour le moment, en raison des normes comptables en matière d'assurance qui viennent d'être modifiées (normes IFRS-7), et considérant que les auditeurs travaillent déjà en ce moment en collaboration avec les actuaire afin de transformer les états financiers en conséquence, il recommande de conserver les mêmes auditeurs. Le Comité des affaires d'assurance pourra l'étudier dans le futur, mais ne recommande pas de le faire pour une période de 24 mois.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;**

**DE NOMMER *Eckler* à titre d'actuares du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2022;**

**DE NOMMER *Mallette et Associés* à titre d'auditeurs du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2022.**

#### **7.7.7 PLACEMENTS DU FONDS D'ASSURANCE**

---

Inf : M<sup>e</sup> Maria De Michele souligne que le Comité des affaires d'assurance doit revoir l'opportunité annuellement de revoir la Politique de placements du FARPBQ. On recommande de ne pas modifier la Politique de placements du FARPBQ pour cette année.

#### **7.7.8 RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE DÉCISION**

---

Inf : M<sup>e</sup> Maria De Michele présente le rapport du Comité de décision et les faits saillants de ce rapport.

#### **7.7.9 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS**

---

Inf : M. Jude Martineau présente l'évaluation annuelle des comités.

#### **7.7.10 COMPOSITION DES COMITÉS POUR 2022-2023**

---

Inf : M<sup>e</sup> Maria De Michele indique que le Conseil d'administration doit nommer des membres au Comité de décision et au Comité des affaires d'assurance. Elle recommande le renouvellement de M<sup>e</sup> Marisol Miro au Comité des affaires d'assurance. Elle demande au Conseil d'administration de nommer un membre au Comité de décision. Elle recommande de nommer un membre qui débute la première année de son mandat de deux ans.

Le vote sur ce point est reporté à la séance du 16 juin prochain lors de laquelle on procédera aux nominations des administrateurs aux comités du Barreau du Québec.

#### **7.7.11 BUDGET DU FONDS D'ASSURANCE 2022-2023**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du budget 2022-2023 déposé.

## 7.8 ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS AU 31 MARS 2022

---

Inf : M<sup>me</sup> Nathalie Thibert, directrice des Finances, M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité des Finances et d'Audit, M. Bernard Grandmont, RCGT, et M. Éric Bergeron, RCGT présentent les points 7.8 et 7.9.

M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité de Finances et d'Audit (CFA), résume le rapport du CFA à la suite de sa dernière réunion :

- Aucun signalement dans le rapport SCAB du 31 mars 2022.
- Compte-rendu du retour au travail et sur la politique de télétravail fait par la directrice générale.
- Planification stratégique 2022 : L'exercice a eu lieu et continue. Aucun dépassement de budget.

- [REDACTED]

M. Bernard Grandmont, auditeur chez RCGT, souligne être accompagné de M. Éric Bergeron qui prendra le relais de la responsabilité du dossier d'audit du Barreau du Québec pour les prochaines années.

Il présente les constats de RCGT. Il souligne faire une recommandation favorable sans réserve. Il ajoute la très grande disponibilité, la transparence et le bon travail de la Directrice des Finances et son équipe. RCGT est très confortable à signer les états financiers s'ils sont approuvés par le Conseil d'administration.

Il met en lumière une note importante dans les états financiers relativement au fonds de retraite. Les fonds sont nettement en excédent pour répondre aux obligations du fonds.

M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière souligne ce qui suit :

- À la suite de la présentation détaillée de la Directrice des Finances et des auditeurs, le CFA recommande l'adoption des états financiers audités.
- Les seules anomalies identifiées par les auditeurs ont été corrigées.
- Le dynamisme du nouveau service des Finances a été souligné.
- Il réitère que la capitalisation et la solvabilité du fonds de retraite sont excellents.
- Relativement à la Politique de placements, il y a eu une présentation de la part de M<sup>me</sup> Phénix et une recommandation de modification qui a été autorisée.

Ils invitent les membres à lui poser des questions. Ils quittent la salle des délibérations.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet souligne et salue le travail important de la directrice des Finances, M<sup>me</sup> Nathalie Thibert qui a révisé tous les processus et reçoit régulièrement des félicitations de tous les intervenants travaillant avec l'équipe des Finances.

M<sup>me</sup> Nathalie Thibert explique les travaux importants de restructuration qui ont eu lieu durant la dernière année afin d'améliorer le service des Finances. Elle quitte la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration adoptent les états financiers audités au 31 mars 2022.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** que le Comité des finances et d'audit a adopté le plan d'audit soumis par l'auditeur externe, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à sa réunion du 27 janvier 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que les représentants de l'auditeur externe ont terminé l'essentiel des travaux requis par ce plan d'audit;

**CONSIDÉRANT** que la direction du Barreau du Québec conjointement avec les représentants de l'auditeur externe ont déposé le projet d'états financiers audités du Barreau du Québec au 31 mars 2022 à la présente réunion lesquels font état de la situation financière, des résultats des activités, de l'évolution des soldes de fonds ainsi que des flux de trésorerie;

**CONSIDÉRANT** que la situation financière au 31 mars 2022 indique un solde de fonds non affecté de 11 000 133\$;

**CONSIDÉRANT** que ce dernier a été discuté et agréé autant par la directrice générale, que par le Comité des finances et d'audit.

**D'APPROUVER** les états financiers audités du Barreau du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 pour les fonds suivants :

- Fonds général
- Fonds d'études juridiques
- Fonds du programme d'assistance parentale, et
- Fonds d'indemnisation

**D'AUTORISER** la bâtonnière et un vice-président à signer lesdits états financiers substantiellement en la forme soumise et revue, et à y apporter toute modification qu'ils pourraient juger appropriée et telle que recommandée conjointement par la direction et les auditeurs.

## **7.9 RAPPORT FINANCIER DES RÉSULTATS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2022**

---

Inf : M<sup>me</sup> Nathalie Thibert présente le rapport financier de la dernière année se terminant au 31 mars 2022 par rapport au budget. Elle présente certains faits saillants relativement aux soldes des fonds et aux variations entre le réel et le budget pour

l'ensemble de fonds. La présentation a été remise aux membres du Conseil d'administration.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

Un membre pose une question sur les fonds non affectés de 11M\$. Il souligne que les fonds ne diminuent pas.

M<sup>me</sup> Thibert prévoit plusieurs grandes dépenses en lien avec le projet d'évolution technologique et le nouveau plan stratégique qui viendront réduire ces fonds. Elle ajoute qu'une analyse financière de ces projets est en cours et sera produite dans un mois.

## **7.10 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX D'ÉDUCALOI**

---

Inf : Les membres prennent connaissance de la note de service déposée à cet égard.

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne résume les modifications suggérées qui visent la nomination des membres d'Éducaloi. Essentiellement, au lieu de nommer cinq membres, le Barreau du Québec nommerait deux membres et les trois autres seraient nommés par Éducaloi.

Les membres sont en accord avec les modifications aux règlements généraux.

## **7.11 DEMANDE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS - ASSERMENTATION**

---

Inf : Un membre a demandé le report de ce point à une séance régulière pour discussion.

Un membre se questionne sur l'opportunité d'accorder régulièrement des cérémonies d'assermentation privée plutôt que d'utiliser le processus régulier d'assermentation par des représentants du Barreau du Québec ou de barreaux de section. Les cérémonies organisées par les barreaux favorisent un sentiment d'appartenance ou un lien avec la profession.

Les membres discutent de cette question. Ils souhaitent que le SOAJ étudie cette question et présente des recommandations au Conseil d'administration afin d'établir des règles claires et précises sur le sujet. On pourrait élargir la possibilité d'assermenter à des membres occupant ou ayant occupé des postes d'administrateurs au Barreau du Québec et des barreaux de section.

Pour le moment, les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la demande de délégation de pouvoirs d'assermentation dans ce dossier.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le courriel de [REDACTED] en date de 13 mai 2022 relativement à la demande d'autorisation afin que [REDACTED] puisse procéder à l'assermentation des personnes suivantes :

➤ [REDACTED]

CONSIDÉRANT les articles 62 et 86.0.1 (10) du *Code des professions* en vertu desquels le Conseil d'administration peut imposer l'obligation à toute personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre de prêter un serment et peut déterminer quels membres peuvent recevoir ce serment;

CONSIDÉRANT la résolution 7.9 de la séance du Conseil d'administration du 3 février 2022 adoptant le serment que doit prêter toute personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre et déterminant les dirigeants et employés du Barreau du Québec et des Barreaux de sections autorisés à recevoir le serment;

CONSIDÉRANT que cette résolution, conformément au pouvoir prévu à l'article 15 (1) c) de la *Loi sur le Barreau* et à l'article 86.0.1 (10) du *Code des professions*, prévoit que le serment de tous les nouveaux avocats peut être reçu, sur autorisation du Conseil d'administration, par tout membre en règle du Barreau du Québec, si nécessaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut, suivant des motifs raisonnables, autoriser tout autre membre en règle à recevoir le serment d'une personne demandant son inscription au Tableau de l'Ordre;

D'AUTORISER [REDACTED], membre en règle, à recevoir le serment des personnes suivantes lors des cérémonies prévues [REDACTED], en vertu des articles 62 et 86.0.1 du *Code des professions* :

➤ [REDACTED]

**8. VARIA**

---

Inf : Il n'y a aucun point à traiter au varia pour la présente séance.

**9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION**

---

**9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.3 RAPPORTS FINANCIERS**

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

**9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 13 MAI 2022**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.5 ARRÊT RENDU PAR LA COUR D'APPEL LE 22 AVRIL 2022**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.6 REGISTRE DES MANDATS CONFÉIÉS À L'EXTERNE 2021-2022**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.7 DÉCISION EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS**  
[REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.8 TEXTE DE DOCTRINE : « LE MOT EN « D » : DISCRIMINATION EN DROIT PROFESSIONNEL ET DÉONTOLOGIE »**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.9 LETTRE DE** [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.10 JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC DU 29 AVRIL 2022 SUR LA DEMANDE EN REJET DU DÉFENDEUR**  
[REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.11 DÉCISION DU COMITÉ DES REQUÊTES EN DATE DU 10 JANVIER 2022**   


---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre